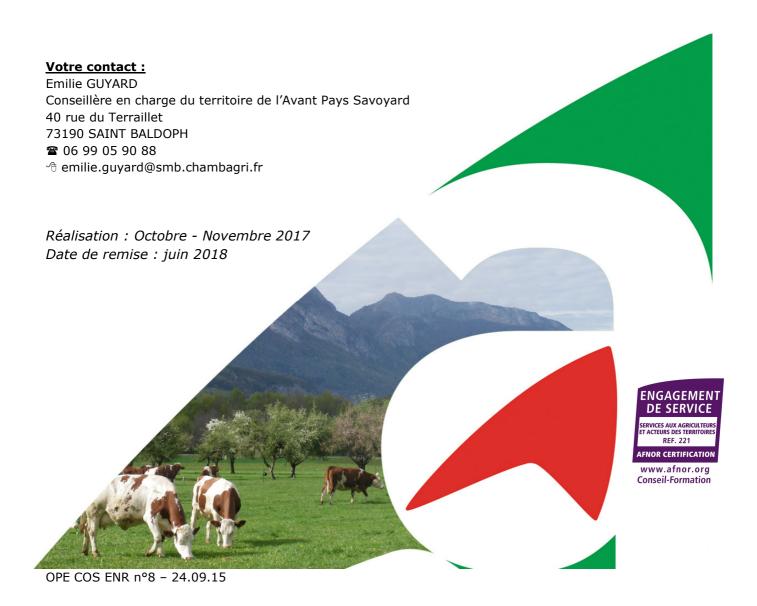


# Intégrer l'agriculture dans votre PLU

## **Commune de Nances**

## 1. Notice méthodologique



## **SOMMAIRE**

1.	Méthodologie de l'étude	. 3
•	1.2 Livrables	. 3
2.	Identification cartographique des exploitations	. 4 . 4 . 5
•	2.3 Pérennité des exploitations agricoles	. 5
4.	Tableau des sigles	. გ

## 1. Méthodologie de l'étude

Dans le cadre de la révision de son PLU, la commune de Nances souhaite approfondir sa connaissance de l'agriculture locale. Ce document présente la méthodologie de l'étude agricole réalisée par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc.

### 1.1 Méthodologie

Elle s'appuie sur les bases de données actualisées de la Chambre d'Agriculture. Ces données sont recueillies lors de rencontre avec les exploitations agricoles professionnelles. Elles sont confidentielles, non transmissibles. Elles sont propriété de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc et leur collecte n'est donc pas facturée au commanditaire de l'étude.

Les étapes de la méthodologie :

- 1) Des investigations complémentaires de terrain pour assurer une mise à jour des surfaces et du bâti.
- 2) Le traitement et l'analyse :
  - a. des données socio-économiques afin de caractériser l'agriculture de la commune de Yenne et d'identifier les principaux enjeux,
  - b. des surfaces agricoles et des bâtiments agricoles en vue de réaliser les cartes hiérarchisant les espaces selon leur importance agricole.

Sont intégrés dans l'analyse tous les espaces agricoles ou potentiellement agricoles de la commune de Yenne, comprenant les surfaces travaillées:

- par les exploitations de la commune,
- par des exploitations extérieures à la commune,
- à usage de loisirs ou de convenance, y compris par des retraités agricoles.

Par souci d'objectivité, ne sont pas pris en compte dans l'étude :

- le zonage du document d'urbanisme en vigueur,
- la notion de propriété, le mode de faire-valoir,
- l'identification de « qui exploite quoi ».
- 3) La présente étude expose également des préconisations en matière d'aménagement et d'urbanisme, en fonction des enjeux pour l'activité agricole.

#### 1.2 Livrables

Les livrables sont les suivants :

- une notice méthodologique,
- une note de synthèse caractérisant l'agriculture locale et ses enjeux,
- les annexes

Ils sont transmis sous forme de rapport relié papier, format A4, avec les cartes de proximité, taille de tènements et qualité des terres format A3, carte de synthèse format A0 ainsi que sur CR-Rom en fichier pdf.

### 2. Identification cartographique des exploitations

### 2.1 Identification des exploitations agricoles professionnelles

#### Définition d'une exploitation agricole professionnelle

La définition de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc d'une exploitation professionnelle est basée sur la surface minimale d'installation (SMI), qui correspond à une surface minimale de viabilité économique, fixée dans le cadre du Schéma directeur départemental des Structures. Cette SMI est propre à chaque production.

A partir de cette SMI et en prenant en compte les spécificités de l'agriculture des Savoie, la profession agricole considère comme exploitations professionnelles :

- en polyculture élevage, les exploitations de 18 ha minimum en plaine ou zone défavorisée et de 9 ha en zone de montagne,
- pour les autres productions, les exploitations de 9 ha minimum de surface équivalente.
- pour les productions pour lesquelles il n'y a pas de coefficient d'équivalence, les situations sont analysées au cas par cas.

Cette définition diffère de celle du RGA¹, pour lequel une exploitation agricole est une « unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie…) et de gestion courante indépendante » (RGA 2010). Cette définition prend donc en compte toutes les exploitations y compris celles de type « patrimoniales ».

#### **IDENTIFICATION DES BATIMENTS**

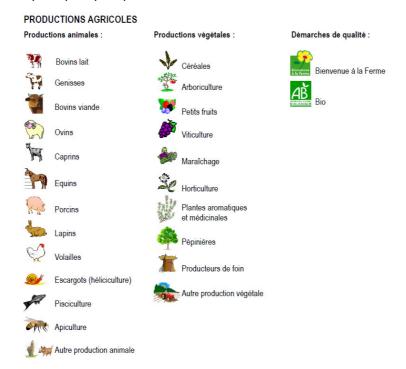
Les bâtiments liés aux exploitations professionnelles sont représentés sur la cartographie en fonction de leur usage, comme présenté à titre d'exemple sur l'extrait suivant de la légende des cartes. Cette classification est utile pour les services instructeurs d'autorisations d'urbanisme en cas de réciprocité notamment.



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> RGA : Recensement Général Agricole. Il a été actualisé en 2010. Les précédentes versions datent de 1979, 1988 et 2000.

#### CARACTERISATION DES PRODUCTIONS

Sur la carte, les exploitations agricoles sont également caractérisées par leurs productions, classées par ordre d'importance - production principale puis productions secondaires :



## 2.2 Repérage des exploitations agricoles non professionnelles

Les exploitations non professionnelles, qui peuvent parfois détenir des animaux, sont repérées sur les cartes par un cercle noir

Cette donnée peut être identifiée à dire d'experts locaux. Elle est indicative et n'a pas vocation à être exhaustive.

## 2.3 Pérennité des exploitations agricoles

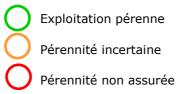
La pérennité des exploitations agricoles est évaluée pour les 5 prochaines années. Il s'agit d'une estimation analysée en fonction de différents critères :

- l'âge de l'exploitant (+ ou 55 ans),
- la situation de l'exploitation au regard de sa localisation et de la reprenabilité des bâtiments,
- la possibilité de succession de l'exploitation,
- la stratégie personnelle de l'exploitant.

Cette donnée peut varier en fonction des évolutions de parcours des chefs d'exploitation.

La pérennité n'est pas analysée en fonction de critères économiques.

Sur les cartes, elle est représentée comme suit :



### 3. Caractérisation des enjeux agricoles des espaces

Les cartes sont présentées au 1 : 5 000 ème.

Est considérée comme « surface agricole » toute surface exploitée – ou à potentiel agricole – c'est-à-dire :

- exploitée à des fins économiques,
- exploitée à des fins patrimoniales,
- utilisée à des fins de loisirs par des tiers,
- inexploitée mais présentant un potentiel agricole.

A noter que les cartes réalisées correspondent à un état des lieux. Ce sont des éléments d'aide à la décision. Elles n'ont en aucun cas de portée réglementaire.

La carte de **synthèse des enjeux agricoles** identifie les espaces de faible, moyenne ou forte importance agricole, en référence aux zones agricoles stratégiques déterminées dans le cadre de la DTA des Alpes du Nord (cf. annexes).

Elle résulte du croisement de trois critères :

- Surfaces agricoles de proximité
- Taille des tènements agricoles
- Qualité des surfaces agricoles

#### 3.1. Les surfaces agricoles de proximité des exploitations professionnelles

Il s'agit des espaces agricoles dans l'environnement immédiat des bâtiments agricoles (pas seulement des sièges d'exploitation agricole) quel que soit l'exploitant qui utilise ces espaces.

Les parcelles de proximité sont importantes pour le fonctionnement de toutes les structures :

- sur le plan économique, l'exploitation des surfaces est d'autant moins coûteuse que les distances entre les tènements et les bâtiments agricoles sont réduites. Par ailleurs, pour les élevages laitiers, le pâturage de proximité permet de maintenir une bonne production en limitant les trajets biquotidiens des troupeaux,
- sur le plan fonctionnel, les espaces de proximité permettent l'accès direct aux tènements agricoles plus éloignés, la circulation du matériel et des animaux est facilitée et les risques d'accidents limités,
- sur le plan sanitaire, le maintien des parcelles de proximité autour des bâtiments agricoles permet de limiter l'exposition des tiers (habitants non exploitants agricoles) aux nuisances inhérentes au fonctionnement normal des exploitations (bruits, odeurs, circulation des engins, ...).

Notre méthodologie, les parcelles de proximité sont définies comme étant les espaces agricoles situés dans un rayon maximum de 600 mètres autour des bâtiments d'élevage. En zone de montagne, en raison de la topographie, le périmètre peut être réduit à 300 mètres.

Pour les autres types de bâtiments agricoles (production végétale, hors-sol, serres de maraîchage...), les parcelles de proximité correspondent au périmètre de fonctionnement nécessaire à ces exploitations.

Dans tous les cas, la proximité est ajustée en fonction du contexte territorial : cours d'eau – cordon ou massif boisé – topographie – voiries – urbanisation infranchissables, autres limites naturelles...

#### 3.2 La taille des tènements agricoles

Un tènement est un ensemble de parcelles agricoles d'un seul tenant limité par des éléments infranchissables (infrastructures, urbanisations, éléments naturels).

L'exploitation des tènements agricoles de grande surface présente un double intérêt : une plus grande facilité de travail et une meilleure rentabilité économique.

Les espaces agricoles ont été classés en trois catégories selon la taille des espaces agricoles concernés : grands tènements, tènements moyens ou petits tènements. Ils peuvent parfois comprendre des boisements ou des voiries lorsque ceux-ci ne constituent pas de limite fonctionnelle à l'usage agricole (pour le pâturage, les accès en tracteur par exemple, ...).

Cette analyse de la taille des tènements s'affranchit des limites administratives et de l'usage nominatif.

#### 3.3 La qualité des surfaces agricoles

La qualité des terres est un facteur déterminant de la rentabilité de l'exploitation. Elle peut être évaluée par la productivité des surfaces (potentiel de rendement) et par les conditions d'exploitation (temps passé, sollicitation du matériel...).

Toute exploitation agricole d'élevage doit pouvoir disposer de suffisamment de surfaces d'une qualité suffisante pour assurer la récolte du foin consommé par le troupeau en période hivernale et pour l'alimentation des vaches laitières aux besoins nutritifs élevés qui ne peuvent être satisfaits que par des fourrages riches.

La qualité des terres s'apprécie donc en termes de potentiel de production. Elle est souvent la résultante de la profondeur et de la nature du sol, de l'exposition et de la possibilité de mécaniser les travaux. Un des facteurs limitants sera la pente.

Cette définition permet de distinguer les terres labourables et les prairies facilement mécanisables et productives, les pâturages de qualité moyenne et les terres de faible valeur.

Les espaces agricoles, représentés sur la carte « qualité des terres », sont ainsi identifiés selon trois catégories : bonne qualité, qualité moyenne, faible qualité.

#### 3.4 Synthèse des enjeux agricoles sur les espaces

La synthèse des différents critères a été établie pour donner à chaque espace une valeur d'importance pour l'agriculture. Les surfaces agricoles de proximité revêtant des enjeux majeurs pour les exploitations agricoles, tout espace agricole identifié à proximité des bâtiments est considéré comme étant à enjeux forts dans la carte de synthèse.

La hiérarchisation résulte du croisement entre la qualité des surfaces et la taille des tènements. Les terres de culture pérenne (arboriculture, viticulture) ou à "forte valeur ajoutée" (maraîchage) sont notée d'importance forte.

	Bonne qualité	Qualité moyenne	Faible qualité
Grand tènement	Importance forte	Importance moyenne	Importance moyenne
Tènement moyen	Importance forte	Importance moyenne	Importance faible
Petit tènement	Importance moyenne	Importance faible	Importance faible

## 4. Tableau des sigles

۸۵۸	Association Fonsière Autorisée		
AFA	Association Foncière Autorisée		
AFP	Association Foncière Pastorale		
AOC Appellation d'Origine Contrôlée			
AOP	Appellation d'Origine Protégée		
CDDRA	Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes		
CCLA	Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette		
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement		
DDPP	Direction Départementale de la Protection de la Population		
DOG	Document d'Orientations Générales		
D00	Document d'Orientations et d'Objectifs		
DPB	Droit à Paiement de Base		
DTA	Directive Territoriale d'Aménagement		
DUL	Document d'Urbanisme Local		
EARL	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée		
ENE	Engagement National pour l'Environnement		
ETP	Equivalent Temps Plein		
GAEC	Groupement d'Exploitation Agricole en Commun		
ICHN	Indemnité de Compensation des Handicaps Naturels		
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement		
IGP	Indication Géographique Protégée		
INAO	Institut National des Appellations d'Origine		
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique		
MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt		
MAEC	Mesure Agri-Environnementale Climatique		
OAP	Orientations d'Aménagement et de Programmation		
PAC	Politique Agricole Commune		
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable		
PEAN	Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels périurbains		
PLU	Plan Local d'Urbanisme		
PSADER	Programme Stratégique Agricole et de Développement Rural		
POS	Plan d'Occupation des Sols		
RGA	Recensement Général Agricole		
RGP	Recensement Général de la Population		
RSD	Règlement Sanitaire Départemental		
SAU	Surface Agricole Utile		
SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole		
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale		
SMAPS	Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard		
SMI	Surface Minimum à l'Installation		
SRU	Solidarité et Renouvellement Urbain		
UGB	Unité de Gros Bétail		
ZAP	Zone Agricole Protégée		